

Aéroport de Lausanne

Approbation des plans pour la construction d'une nouvelle base destinée à accueillir la Garde aérienne suisse de sauvetage (REGA) et démolition de l'ancienne base

Décision du 31 juillet 2008

En date du 14 décembre 2006, l'Aéroport Région Lausanne La Blécherette SA (ARLB) a requis l'approbation des plans pour la construction d'une nouvelle base destinée à la REGA.

La demande a fait l'objet d'une consultation, publiée dans la Feuille fédérale du 14 août 2007.

Le 31 juillet 2008, le Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a approuvé les plans autorisant la construction de la nouvelle base REGA et la démolition de l'ancienne.

La décision a été notifiée par courrier à la requérante et aux personnes qui ont déposé une opposition motivée auprès de l'Office fédéral de l'aviation civile, dans le délai de mise à l'enquête. Un recours peut être formé auprès du Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14.

Le dossier, comprenant le texte intégral de la décision et les actes déterminants, peut être consulté pendant les trente jours suivant la présente publication à l'adresse suivante:

- Service de la mobilité, Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne

19 août 2008

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication